

Conseil d'arrondissement du 3 décembre 2015

Paris 2^{ème}

Ordre du jour

CICA ayant pour thème l'énergie, les énergies renouvelables et les économies d'énergie	3
Conseil du 2ème arrondissement : séance du jeudi 3 décembre 2015	15
1 – Désignation du Secrétaire de séance	16
2 – 022015053 Adoption du procès-verbal de la séance du 7 (?) novembre 2015.....	16
3 – 2015 DDCT 155 subventions (13 500 euros) à huit associations au titre de la vie associative et de la démocratie locale oeuvrant dans les 2ème, 10ème, 14ème, 17ème et 20ème arrondissements de Paris....	16
4 - 2015 DDEEES 268 Vital Quartier 1- Concession publique d'aménagement et de développement économique- Avenant n°6	18
5 – 2015 DVD 129 Nouveau règlement de voirie de la Ville de Paris - Approbation	19
6 – 2015 DU 203 Cession à la SIEMP de lots de copropriété préemptés par la Ville de Paris (2e, 9e, 11e et 12e) et d'un lot de copropriété (cave) dans l'ensemble immobilier Lyautey-Suchet-Auteuil- Tolstoï à Paris (16e)22	
Questions du public :	Erreur ! Signet non défini.

La séance du Conseil d'arrondissement est ouverte à 19 h 00.

CICA ayant pour thème l'énergie, les énergies renouvelables et les économies d'énergie

M. Jacques BOUTAULT remercie les participants et auditeurs pour leur présence à ce Conseil d'Initiative et de Consultation d'Arrondissement, qui correspond à une disposition légale du Code général des collectivités territoriales, et qui prend place avant le Conseil d'arrondissement.

Le quorum de sept membres étant atteint, le conseil peut commencer.

Bruno Charpentier est désigné secrétaire de séance, puisque c'est à son initiative que ce CICA sur l'énergie, les énergies renouvelables et les économies d'énergie a été organisé.

Comme chacun le sait, la France accueille la 21^{ème} Conférence des parties sur le changement climatique, c'est-à-dire la COP 21, qui se réunit en ce moment-même sur le site du Bourget, afin que les États, par l'intermédiaire de leurs représentants de plus haut niveau, puissent trouver un accord qui permette de limiter le réchauffement climatique en deçà de 2 degrés – au maximum - d'ici 2050.

Dans cette perspective, la question des énergies prend, bien sûr, une place très importante. Les énergies sont très émettrices de gaz à effet de serre, surtout lorsqu'elles sont produites à partir des fossiles (pétrole et gaz, notamment). Tandis que le nucléaire (qui émet certes peu de gaz à effet de serre), outre sa dangerosité, pose une série de problèmes liés à l'absence de recyclage et à l'extraction de l'uranium.

Il semblait donc important à cette équipe municipale d'aborder cette question dans le cadre de la COP 21, et M. Jacques BOUTAULT souhaite donc remercier Bruno CHARPENTIER de son initiative, avant de lui donner la parole pour ouvrir ce débat et présenter les personnalités invitées.

M. Bruno CHARPENTIER remercie M. le Maire.

L'année de la COP 21 et de la loi sur la transition énergétique pour la croissance, le Conseil d'arrondissement, modestement, continue à « prendre sa part », comme l'évoque la fable du colibri chère à Pierre Rabhi, dans la lutte pour un monde vivable, pour les générations présentes et celles qui nous succéderont.

Ces jours sont rendus particuliers par la présence à Paris de représentants venus de multiples pays pour parler de l'avenir de la vie sur la planète ; puisqu'en réalité la planète en elle-même en a vu bien d'autres et en verra beaucoup d'autres encore. La vraie question qui nous est posée, précise Bruno CHARPENTIER, c'est celle de l'avenir de la vie humaine sur cette planète, sous l'angle de son développement, et surtout, sous celui de la survie de **la population** et des générations futures, face au réchauffement climatique.

Le Conseil d'arrondissement souhaitait donc, par l'intermédiaire de ce CICA, donner la parole des associations qui, d'une manière ou d'une autre, travaillent sur la question de l'énergie, dans le sens des économies d'énergie et de la durabilité. La question de l'énergie est au cœur des problématiques de réchauffement climatique et, donc, de la survie de l'humanité sur la planète.

La France s'est fixé l'objectif de diviser par 4 ses émissions de gaz à effet de serre d'ici à 2050 par rapport à 1990. Elle concourt également aux engagements européens pour 2030 sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre et l'accroissement de la part des énergies renouvelables dans la consommation énergétique.

Le secteur du bâtiment représente le premier secteur de consommation d'énergie en France : 40 % de la consommation d'énergie globale et 25 % des émissions de gaz à effet de serre.

Parmi ces objectifs figure la réduction de 38 % de la consommation énergétique des bâtiments publics.

Chacun des intervenants présents ici va exposer le travail de son association et nous pourrons ensuite avoir un débat sur ce qui a été présenté.

M. Bruno CHARPENTIER présente au préalable brièvement les quatre associations représentées ce soir par trois intervenants seulement car le représentant d'Énercoop s'excuse de ne pouvoir être présent. Madame Justine PEULLEMEULLE présentera cette structure qu'elle connaît très bien en **la** situant dans la thématique de ce CICA.

La Maison passive, représentée ce soir par Etienne VEKEMANS, travaille sur l'avenir de l'environnement bâti et de ses qualités en matière de consommation énergétique. À partir de 2020, tous les permis de construire de bâtiments neufs devront faire l'objet d'un permis de construire à énergie positive. Mais la Maison passive s'intéresse aussi au bâtiment ancien, qui représente tout de même 99 % de notre **cadre** bâti. Maison Passive va donc pouvoir nous parler de son expérimentation dans notre arrondissement.

Energie Partagée, représentée par Justine PEULLEMEULLE, réalise, finance et met en œuvre des montages de production d'énergies renouvelables, réalisés avec une participation citoyenne.

Énercoop, qui sera présentée également par Justine PEULLEMEULLE, est surtout un fournisseur d'énergie produite uniquement à partir de ressources naturelles et renouvelables, telles que le vent, l'eau et le soleil.

L'Agence Parisienne du Climat (APC), présentée par Benoît TROUCHE, est une association qui s'adresse à toutes et à tous et qui peut nous entraîner à faire individuellement (en famille) et collectivement (aux copropriétés) de grandes économies d'énergies, ce qui représente aussi des ressources financières.

M. Bruno CHARPENTIER laisse la parole à Justine PEULLEMEULLE.

Mme Justine PEULLEMEULLE remercie la Mairie du 2^{ème} arrondissement pour son invitation.

En charge de l'animation nationale pour Énergie Partagée, elle excuse son collègue Olivier BERLAND, en charge de l'animation pour la région Île-de-France, qui ne peut pas être présent mais sera l'interlocuteur principal en cas de future collaboration.

Énergie Partagée est née en 2010 avec une vision très claire : développer le circuit court de l'énergie et le circuit court de la finance autour du développement des énergies renouvelables en particulier. Comme il existe le circuit court de l'alimentation, Énergie Partagée estime que la transition énergétique doit passer par une transition économique et démocratique, et donc par le développement des coopératives d'énergie, à l'image de ce qu'il existe déjà en Allemagne.

Plus de la moitié des moyens de production des énergies renouvelables en Allemagne appartiennent aux citoyens et collectivités territoriales. Il existe actuellement plus de 900 coopératives en Allemagne, et seulement une centaine en France. C'est donc en quelque sorte un exemple pour Énergie Partagée.

Énergie Partagée est née du rassemblement des acteurs de la finance solidaire, comme la NEF, et des acteurs du développement des énergies renouvelables, comme Énercoop, mais aussi comme Greenpeace et Biocoop.

Une pluralité d'acteurs s'est donc rassemblée pour se donner les moyens de développer les énergies renouvelables citoyennes. L'objectif est vraiment de faire en sorte que le développement des énergies renouvelables serve le territoire, et qu'il lui revienne.

Un outil d'investissement a donc été créé, qui s'appelle Énergie Partagée Investissement, et qui collecte l'épargne des citoyens pour pouvoir l'investir dans des sociétés locales.

Un autre outil a également été créé : Énergie Partagée Association, qui est là pour animer, coordonner, orienter et conseiller les coopératives d'énergie. Car il s'agit de se placer sur des technologies matures. L'association ne vise pas à innover en matière de technologie, mais plutôt sur les aspects économiques et sociaux.

Énergie Partagée Investissement a réussi à collecter 8,5 millions d'euros en cinq ans, auprès de 3 800 personnes. Ce sont pour le moment des personnes physiques, mais l'objectif est aussi de développer l'utilisation de l'épargne salariale avec des entreprises de l'Économie Sociale et Solidaire. Grâce à cette collecte Énergie Partagée a réussi à investir dans une trentaine de projets. La démarche est bien de pouvoir lier la gouvernance et la prise de décision avec le financement. Énergie Partagée intervient dans le capital de ces sociétés locales.

Actuellement les projets sont surtout dans les milieux ruraux, en PACA, en Bretagne, avec le premier **parc** éolien citoyen, Bégawatts, dans lequel Énergie Partagée a investi 500 000 euros. Mais les projets d'énergie renouvelable en milieu urbain commencent à se développer, notamment avec des centrales urbaines. En Île-de-France, pour le moment, une centrale est en développement à Saint-Quentin-en-Yvelines, à l'initiative d'habitants et d'élus, qui souhaitent développer la production photovoltaïque sur des toitures. La démarche est de mettre à disposition des toitures de bâtiments publics, et de constituer une société dans laquelle le capital sera ouvert à la fois aux collectivités territoriales et aux citoyens.

Les richesses produites par la vente d'électricité restent donc sur le territoire, et les membres des coopératives sont maîtres des décisions. Cela est valable pour toutes les coopératives. Les dividendes peuvent être redistribués, mais souvent la richesse produite est réinvestie dans d'autres projets de production ou vers des actions d'efficacité énergétique.

Pour Énergie Partagée, il est essentiel de replacer le développement des énergies renouvelables dans un cadre plus large de transition énergétique où la maîtrise de la demande en énergie est une priorité, pour pouvoir à terme se passer des énergies fossiles et fissile, comme le recommande le rapport de l'ADEME Cent pour cent renouvelable électrique, sorti il y a très peu de temps.

Bruno CHARPENTIER la remercie et donne la parole à Étienne VEKEMANS.

M. Etienne VEKEMANS remercie la Mairie du 2^{ème} arrondissement pour cette invitation.

La Maison Passive est implantée depuis 2008 dans le 2^{ème} arrondissement de Paris. Cependant l'association n'est pas particulièrement reliée au 2^{ème} arrondissement, mais à toute la France. Elle rassemble environ un demi-millier de membres à jour de leurs cotisations, et une communauté d'intérêt beaucoup plus vaste.

Le but de l'association est de créer des bâtiments respectueux de la vie sur terre, qui consomment moins que ceux qui ont été construits depuis 50 ans. 90 % de ces bâtiments passifs sont des bâtiments qui consomment dix fois moins que la moyenne des bâtiments existants en France.

Il y en a un peu partout dans le monde. Il s'agit d'un mouvement d'inspiration nordique, plus précisément germano suédoise. Mais la distance qui nous sépare de nos voisins d'Europe diminue. Ce qui était purement hallucinant il y a vingt ans en France commence à devenir de plus en plus réaliste, et de plus en plus normal, dans un monde qui essaie de mettre tout en œuvre pour se priver de ces énergies combustibles qui l'empoisonnent.

La Maison Passive construit tout type de bâtiments, mais notamment des bâtiments d'habitation collective. Les bailleurs sociaux s'intéressent beaucoup à ce thème, parce que les bâtiments passifs permettent une réduction très significative des charges.

Pour convaincre les différents acteurs potentiels il faut que les propriétaires maîtrisent à la fois l'investissement et les futures consommations. Si les investisseurs ne sont pas ceux qui auront ensuite la responsabilité des charges, c'est évidemment plus difficile.

Aujourd'hui il y a quelques milliers de bâtiments passifs en France, et plusieurs dizaines de milliers au monde. Européen d'origine, ce standard se développe et dépasse aujourd'hui largement les frontières de l'Europe. Les Amériques s'y intéressent beaucoup, et la Chine représente également un terrain de développement très important puisqu'on y crée des villes nouvelles de 10 millions d'habitants. Le bâtiment passif y prend une part de plus en plus importante.

Les choses sont plus complexes dans la rénovation, puisqu'il s'agit de conserver l'existant, et de faire au mieux avec des bâtiments légués par les siècles. Des choses très intéressantes sont cependant possibles et se développent actuellement. Les membres de l'association y travaillent.

Les bâtiments à énergie positive sont bien sûr intéressants. Mais les surfaces disponibles sur les bâtiments ne sont pas si étendues que ça.

Il existe un cadastre photovoltaïque de la Ville de Paris, qui permet de se rendre compte que si tous les toits de Paris étaient couverts de panneaux solaires, cela produirait environ 3 terra waters, ce qui correspond à un vingtième de la consommation.

Il est bien sûr intéressant d'utiliser les toits disponibles, mais l'efficacité énergétique et la suppression de tous les gaspillages énormes qui se produisent dans les bâtiments est une piste beaucoup plus essentielle, beaucoup plus intéressante puisqu'elle permettra un gain beaucoup plus important. Concrètement, on estime que 40 % de la consommation d'énergie dans les bâtiments, en France, pourrait être évitée, et 25 % des rejets de carbone en découlent.

L'association travaille sur quelques bâtiments du 2^{ème} arrondissement. Les résultats seront présentés au début du mois d'avril par des étudiants, encadrés par l'association pour réaliser ces études, lors du salon Passi'Bât, les 11 et 12 avril 2016. Ce salon est organisé une fois par an par la Maison Passive.

Bruno CHARPENTIER le remercie et donne la parole à Benoît TROUCHE

Benoît TROUCHE présente l'Agence Parisienne du Climat.

Il s'agit de l'agence locale de l'énergie pour le territoire parisien. Elle est principalement financée par la Mairie de Paris, l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie), et un certain nombre d'autres partenaires fondateurs et adhérents.

Sa vocation principale est la maîtrise de l'énergie dans le bâtiment, même si l'association produit aussi des documents d'information sur le changement climatique à Paris, par exemple en partenariat avec Météo France.

Elle propose différents outils.

Le CoachCopro est une plateforme internet pour inciter et faciliter la rénovation énergétique dans les copropriétés à Paris, où plus de 95 % du parc est constitué de copropriétés.

Le Défi « Familles à Énergie Positive » porte sur le sujet des gaspillages, et souhaite encourager la sobriété énergétique. Il s'agit d'informer, de sensibiliser en présentant tous les petits gestes quotidiens que l'on peut facilement mettre en œuvre, individuellement ou en équipe, et qui peuvent changer la donne

Les copropriétaires qui initient un projet de rénovation énergétique dans leur copropriété (ou qui y font face) peuvent donc contacter l'Agence Parisienne du Climat.

Elle répond aussi aux demandes individuelles, pour conseiller, par exemple, les propriétaires qui souhaitent changer de fenêtre.

Mais lorsque c'est possible elle incite à aller vers un projet collectif en copropriété, puisque cela va bien sûr dans le sens d'une meilleure efficacité. Il vaut mieux par exemple, passer par une isolation extérieure du bâtiment lorsque cela est possible plutôt que chacun isole chez soi de l'intérieur. Surtout qu'à Paris, où les surfaces sont chères, les isolations intérieures font perdre un espace précieux.

Le CoachCopro est un outil sur lequel on trouve d'importantes ressources documentaires, par exemple des études de l'APUR, des outils pour aider les différents acteurs (copropriétaires mais aussi conseil syndical, acteurs professionnels, etc.) à impulser des projets de rénovation énergétique. Il est possible de stocker les documents sur la plateforme, comme les devis effectués. Les conseillers info-énergie sont informés des mouvements sur le compte d'un utilisateur et proposent alors un accompagnement.

Si la copropriété n'est pas prête pour se lancer dans un projet de rénovation énergétique, il est possible de se lancer avec quelques voisins dans le Défi Familles à Énergie Positive. On peut s'inscrire en équipe sur une plateforme web de suivi de consommation d'énergie. Car le premier pas, pour commencer à faire des économies, c'est de connaître ses consommations. Il y a ensuite de nombreux outils et guides présentant tous les petits gestes du quotidien que l'on peut réaliser. Enfin, à la fin de l'année, un classement des équipes du défi est réalisé. Un certain nombre d'élus de l'arrondissement ont d'ailleurs participé l'année dernière au défi, et terminé premiers.

Il ne faut pas hésiter à s'inscrire. En moyenne, les participants gagnent environ 200 euros sur leur note annuelle d'électricité.

Bruno CHARPENTIER le remercie et témoigne que les conseillers sont en effet cinq à avoir participé à ce défi l'année précédente, et qu'ils en avaient tiré une grande satisfaction.

Il donne à nouveau la parole à Justine PEULLEMEULLE, qui va remplacer le représentant d'Énercoop pour présenter cette structure.

Mme PEULLEMEULLE excuse David GAU qui n'a pas pu être disponible ce soir.

Énercoop est né il y a une dizaine d'années au moment de l'ouverture du marché, dans la même veine qu'Énergie partagée, pour développer une offre d'électricité issue de sources renouvelables. D'abord aux particuliers, mais Énercoop s'est maintenant ouvert aux collectivités territoriales, aux entreprises, etc. C'est donc vraiment un concurrent d'EDF.

Énercoop est le seul fournisseur 100 % renouvelable, et repose aussi sur un fonctionnement coopératif. Les clients peuvent devenir sociétaires. Ils ont donc un pied dans la gouvernance. C'est un point très important, fondé, comme avec Énergie partagée, sur la volonté de relier transition énergétique et transition économique et démocratique.

Il est tout à fait possible et assez facile, en tant que particulier, de pouvoir changer de fournisseur en allant sur leur site. Énercoop est un peu plus cher que les autres fournisseurs d'électricité. Cela va entre 8 et 15 %. Le tarif est toujours le même depuis sa création, sauf qu'avant il était plus cher de 30 % ; à un moment les tarifs d'EDF et d'Énercoop vont donc se croiser, et Énercoop va même devenir moins cher. À ce moment il y aura un réel changement d'échelle.

Actuellement, il y a entre 27 000 et 30 000 clients. Il y a un boom assez important actuellement, avec 1500 nouveaux clients par mois depuis le mois de juin, alors que précédemment il y avait environ 500 nouveaux clients par mois.

Cela est lié à une couverture médiatique plus importante. Et puis c'est très facile, il n'y a rien à faire d'autre que d'appeler Énercoop, de signer le contrat, et Énercoop s'occupe de changer votre fournisseur, en remplaçant les factures EDF par les siennes.

C'est donc l'une des premières actions à faire en tant que citoyen et aussi en tant que collectivité, puisqu'il s'agit d'une action simple, facile, et qui marque un premier pas, un premier engagement dans la transition énergétique. Il y a donc 27 à 30 000 clients mais aussi 15 000 sociétaires.

La structure nationale s'occupe du service client, des aspects commerciaux.

Mais il y a aussi les coopératives régionales, qui sont là pour assurer une meilleure proximité avec les clients pour effectuer le travail d'approvisionnement en électricité.

Énercoop passe des contrats de gré à gré avec les producteurs. Ce sont principalement des producteurs d'électricité hydraulique

Énergie partagée et Énercoop sont très liées, il s'agit de la même famille. L'objectif c'est que les coopératives puissent revendre à terme de l'électricité à Énercoop.

Mais pour le moment la réglementation française fait que le tarif d'achat d'EDF est plus concurrentiel. Donc pour le moment, les coopératives revendent leur électricité à EDF. Mais à terme – et ce terme peut être très rapide au regard de la loi sur la transition

énergétique, ces coopératives soutenues par Énergie partagée souhaitent revendre leur électricité à Énercoop.

Énergie partagée pourra alors assurer un réel circuit court de l'énergie.

Bruno CHARPENTIER la remercie pour cette présentation très claire et très étayée.

M. Jacques BOUTAULT rappelle que l'auditoire est constitué en formation de Conseil d'arrondissement. Par conséquent, dans un premier temps, les élus qui le souhaitent ont la parole pour revenir sur ces interventions, puis les membres du public pourront intervenir à leur tour.

M. Olivier MAILLEBUAU remercie tous les intervenants et interroge Justine PEULLEMEULLE. Il souhaite savoir si les projets de développement et de coopération d'Énergie Partagée s'inscrivent aussi dans le cadre de l'Union Européenne. Car il sait qu'il y a une certaine homogénéité européenne sur ces pratiques.

Mme Justine PEULLEMEULLE le remercie pour cette question pertinente, et précise qu'il existe une Fédération européenne des coopératives d'énergie.

Les coopératives des autres pays européens reposent sur les mêmes principes. Bien sûr les contextes réglementaires sont différents et plus ou moins incitateurs. La France n'est pas le meilleur élève en la matière. Énergie partagée et cette fédération ont des contacts avec la Commission Européenne afin de plaider pour un contexte réglementaire d'avantage incitateur, notamment autour du financement des projets de production, par des subventions, mais aussi par un cadre réglementaire plus incitateur sur le financement participatif. Cela inciterait aussi l'État français à prévoir des réglementations qui iraient dans ce sens là.

La fédération européenne s'appelle la REScoop. Elle va organiser une conférence au Bourget le 10 décembre de 11h à 14h sur la démocratie énergétique, afin de mettre en valeur les différentes initiatives qui existent en Europe dans le domaine de l'Énergie citoyenne.

Mme Dominique DUSSART est très intéressée par la Maison Passive.

De 2001 à 2008 environ, la notion de HQE (Haute Qualité Environnementale) est apparue dans le bâtiment. Visiblement les filières professionnelles font avancer les choses plus que nos dirigeants ; elles sont innovantes et produisent de nouvelles choses sur le marché dans ce domaine.

Elle voudrait savoir ce qui différencie la norme HQE de la Maison Passive ou de la Maison à Énergie Positive. La maison à énergie positive produit de l'électricité et peut la revendre à Énercoop ou à EDF ?

M. Etienne VEKEMANS explique que la notion d'HQE a constitué une étape, puisque précédemment on ne se préoccupait pas du tout d'environnement. Mais durant cette

période, cette notion a permis quelques aberrations. Pour bénéficier du label HQE il suffit d'acquiescer un certain nombre de points sur un certain nombre de cibles. Il n'est pas nécessaire que les bâtiments prennent en compte la consommation d'énergie pour bénéficier de cette norme. Ils peuvent par exemple avoir acquis suffisamment de points sur la faible production de déchets durant la construction. Certains bâtiments HQE consomment énormément d'énergie.

Or aujourd'hui les économies d'énergie constituent un défi majeur pour limiter le réchauffement climatique. Les bâtiments passifs garantissent de véritables résultats. Évidemment ils sont peu nombreux au regard du challenge à vaincre. Mais ils sont une possibilité. Comme ces bâtiments permettent de réduire jusqu'à 90 % la consommation d'énergie et donc les rejets de CO₂, leur effet bénéfique est tout de même notoire, malgré leur faible nombre.

Le concept de bâtiment passif se généralise beaucoup plus par les villes que par les maisons individuelles construites à la campagne.

Les villes ont vite compris les économies importantes qui pouvaient être réalisées.

Il y a des villes motrices en Europe, qui construisent des quartiers entiers de bâtiments passifs. Cela impacte très nettement les consommations globales de la ville. C'est le cas d'Heidelberg, en Allemagne, qui a construit 160 hectares de bâtiments passifs ; c'est aussi le cas de Bruxelles en Belgique. Depuis le premier janvier de cette année, le bâtiment passif est devenu obligatoire pour toute construction neuve, et toute rénovation doit également se faire selon ses critères.

Le but avec cette nouvelle norme, c'est d'avoir des résultats dans le domaine précis du réchauffement climatique.

L'habitat passif va se développer de plus en plus. C'est aujourd'hui l'Angleterre qui prend le relais et crée de nouveaux quartiers passifs.

Il faut aussi développer les centres commerciaux passifs, les crèches passives, etc. Cette norme doit s'appliquer à l'ensemble des bâtiments qui hébergent les différentes activités de toute collectivité.

La Maison à Énergie Positive constitue un espoir. Mais les consommations sont très importantes dans les bâtiments.

Le bâtiment à énergie positive spectaculaire c'est le parking de supermarché, qui nécessite peu de consommation et offre une grande surface de toit. Mais en ville, et notamment dans des villes comme Paris ce ne sera pas si facile que ça. Les toits sont déjà très occupés. Et puis on souhaite conserver une certaine architecture. Tout le monde ne veut pas forcément recouvrir les toits parisiens de photovoltaïque.

Ce n'est donc peut-être pas la peine de tartiner les toits de panneaux solaires, alors qu'il y a déjà tellement à économiser sous les toits. Il faut vraiment se concentrer sur les énormes consommations qui viennent de nos bâtiments. Ensuite, si on peut ajouter des panneaux solaires, ce sera une cerise sur le gâteau.

La région parisienne rejette 45 millions de tonnes de CO2 par an, dont au moins 25 % qui viennent des bâtiments.

M. Bruno CHARPENTIER le remercie. Il apparaît donc à travers ce qui vient d'être dit que le message, le plus important serait donc aussi de promouvoir la sobriété.

Mme Olivia HICKS-GARCIA remercie Bruno CHARPENTIER d'avoir organisé ce CICA sur ce sujet qui lui tient tant à cœur.

En tant que participante au Défi Familles à Énergie Positive, elle souhaite témoigner de la facilité de faire des économies, au moins au début (il sera plus difficile de continuer à gagner en consommation cette année). En mettant en place quelques petites mesures vraiment très peu coûteuses en efforts quotidiens : comme par exemple dépoussiérer les lampes, débrancher les chargeurs, éteindre la lumière en sortant d'une pièce, sa famille a économisé 8 % d'électricité. Par conséquent, choisir Énercoop ne lui coûtera pas plus cher qu'avant. Elle souhaite donc vraiment faire passer l'idée que faire des économies est bien plus facile qu'on ne croit, en tout cas pour les premiers pourcentages.

M. Jean-Paul MAUREL souhaite poser une question à Justine PEULLEMEULLE.

Il est apparemment très facile pour un particulier de remplacer EDF par Énercoop. Il souhaite savoir si à l'inverse, quand un particulier produit de l'électricité, il peut la vendre à Énercoop plutôt qu'à EDF.

Mme Justine PEULLEMEULLE lui répond que cela se fait de plus en plus. Elle ne peut pas fournir beaucoup de détails, ne travaillant pas pour Énercoop, mais elle sait que les particuliers n'ayant pas l'obligation de passer par des tarifs d'achats minimum pour être rentables, obligation que doivent remplir les coopératives, sont sollicités au niveau du photovoltaïque. Mais cela reste une part très mince par rapport à l'hydroélectricité.

M. Jacques BOUTAULT s'enquiert d'éventuelles interventions dans le public.

M. Etienne VEKEMANS souhaite apporter une information complémentaire sur les consommations, pour rebondir sur les propos d'Olivia HICKS-GARCIA.

Effectivement, en tant que particulier, on arrive assez facilement à réduire ses consommations de 10 %, 20 %, et même parfois 30 %. Mais ce résultat de 30 % représente vraiment une limite. Même en régulant les thermostats de manière très pointue, ou en utilisant des outils connectés, comme Google veut nous en vendre, on ne pourra pas aller plus loin.

Pour faire plus d'économies, il faut travailler sur l'enveloppe du bâtiment. Mais effectivement c'est beaucoup plus lourd et beaucoup plus complexe à mettre en œuvre. Mais il faut penser l'avenir dans ce sens.

La loi sur la transition énergétique, qui a été acceptée par le Parlement, porte en elle une « contribution climat énergie », ce qui signifie en gros que l'on va taxer les pollueurs de CO2. Sur les premières années cette taxe ne sera pas très importante, mais d'ici 2020-2025 la contribution Climat Energie va devenir une taxe carbone qui va impacter les propriétaires et les locataires de façon significative.

La construction passive ou la rénovation passive représentent des coûts importants. Mais il s'agit aussi d'un investissement. L'argent investi permet des économies futures. Il s'agit de savoir anticiper.

M. Bruno CHARPENTIER pour conclure, avance une petite équation humoristique : Énercoop + APC = EDF - moins pollution + entrée dans le cercle vertueux des énergies renouvelables **et de la sobriété énergétique.**

Et il souhaite rappeler le rapport de l'ADEME, disant que la France pourrait, si elle le souhaitait, être indépendante dans sa production d'électricité grâce au photovoltaïque et surtout grâce à l'éolien.

Il souhaite savoir s'il existe des possibilités de développer des projets de coopératives citoyennes **à Paris et/ou en région parisienne.**

Mme Justine PEULLEMEULLE rappelle qu'il existe un cadastre du solaire, qui permet d'évaluer le potentiel du photovoltaïque.

Mais comme le disait M. VEKEMANS, la priorité en milieu urbain c'est la réduction des consommations.

Énergie Partagée travaille donc aussi sur l'efficacité énergétique dans les villes. Elle essaye de travailler avec la Ville de Paris, mais c'est un peu compliqué.

Énergie Partagée estime que les collectivités ont également un rôle à jouer dans la réduction des consommations d'électricité, car cela représente un fort potentiel, et qui peut être réalisé rapidement. Par exemple, le changement du parc d'ampoules du Pont Marie a permis une économie d'électricité de 80 % et un retour sur investissement en deux ans. C'est énorme. Si cela était mis en place partout à Paris, la Ville y gagnerait sur tous les plans.

L'implication d'Énergie Partagée à Paris consiste surtout à sensibiliser, et à travailler avec les collectivités à la réduction de la consommation d'électricité. Mais Énergie Partagée ne va pas se substituer à l'APC, qui fait très bien son travail

M. Bruno CHARPENTIER souhaite rebondir sur cet exemple très intéressant. L'énergie aujourd'hui est un vrai sujet, lié d'ailleurs à beaucoup de conflits dans le monde. Il faut vraiment penser en termes de cycles vertueux. Si on met de côté l'argent économisé

grâce aux 80 % de baisse de la consommation (qui vient d'être citées dans l'exemple précédent) pour investir dans de nouveaux projets permettant de faire des économies, on entre alors dans un cycle vertueux. Cela a été mis en œuvre dans plusieurs collectivités notamment en Allemagne et notamment à Heidelberg comme M. VEKEMANS l'a mentionné.

Même si M. Poutine et d'autres font des choses un peu fâcheuses qui limitent l'augmentation du prix de l'énergie, on sait que ces phénomènes sont conjoncturels et que structurellement le coût de l'énergie augmentera. Les économies d'énergie peuvent donc, à condition de bien vouloir rentrer dans ce cercle vertueux, représenter une source indirecte de revenus.

Cela a été expérimenté. La commune de Stuttgart bénéficie aujourd'hui d'un volant d'environ 10 millions d'euros par an à investir dans les futurs projets qui permettront de nouvelles économies grâce au travail qu'elle a fait sur l'ensemble de ses équipements publics.

M. Jacques BOUTAULT le remercie pour cette précision très intéressante. Il remercie tous les intervenants. L'équipe de ce Conseil d'arrondissement place beaucoup d'espoir dans cette COP21, espérant qu'elle représentera un succès, si ce n'est diplomatique, tout au moins dans la prise de conscience collective des citoyens, à travers le monde et particulièrement en France, sur les enjeux du dérèglement climatique et la place qu'y prend notre consommation d'énergie.

Il souhaite à tous une bonne soirée.

Conseil d'arrondissement du 2ème : séance du jeudi 3 décembre 2015

M. Jacques BOUTAULT a reçu deux pouvoirs : l'un de Christophe LEKIEFFRE pour Catherine MICHAUD et l'autre de Brigitte VAN HOEGAERDEN pour lui-même.

(La procuration de Maxime des GAYETS pour Véronique LEVIEUX sera prise en compte au court de ce conseil suite à la réception d'un mail, M. le Maire précisera alors qu'elle devra être régularisée après le conseil).

Il propose d'en venir au Conseil d'Arrondissement. Il commence par s'assurer que le quorum de sept membres est atteint. Huit membres sont présents. La séance est donc ouverte.

M. Jacques BOUTAULT rappelle qu'il s'agit du premier Conseil d'arrondissement depuis les horribles attentats du 13 novembre dernier. Il ne souhaite pas revenir sur les multiples analyses qui ont été faites. Mais il veut redire à quel point tous les membres de ce Conseil ont été meurtris, à quel point tous, comme tous les Parisiens, tous les Français, se sentent atteints dans leurs modes de vie, dans leurs valeurs, dans les valeurs qui sont celles de la République, de liberté, d'égalité de toutes et tous, et du vivre ensemble, caractérisé par la fraternité. Le lundi qui a suivi, tout le personnel de la Mairie du 2^{ème} arrondissement a observé une minute de silence des habitants qui ont souhaité y participer.

Dès le lendemain de ces attentats, le samedi, le Conseil d'arrondissement s'est réuni pour une séance de travail au cours de laquelle les conseillers se sont coordonnés et ont échangé des informations sur les mesures de sécurité qui allaient être mises en œuvre, en lien avec la Préfecture de Police, et notamment le commissariat du 2^{ème} arrondissement. Il souhaite d'ailleurs remercier à nouveau tous les élus pour leur disponibilité et leur implication.

Tous les conseillers pensent avec beaucoup de tristesse aux 130 personnes qui ont été lâchement assassinées à l'arme de guerre sans aucun moyen de se défendre, et qui étaient totalement innocentes et étrangères aux conflits en jeu. Ils pensent également aux 350 personnes blessées, dont certaines ne se remettront jamais de leurs blessures ; et au-delà, à toutes celles et tous ceux qui ont assisté à ces épouvantables événements, et qui en sont sorties indemnes, mais psychologiquement très marquées, et probablement à vie.

Pour toutes ces raisons, M. BOUTAULT pense qu'il est important, dans la mesure où il s'agit du premier Conseil d'arrondissement depuis les attentats et dans la mesure où l'émotion est encore très présente dans l'esprit de chacune et de chacun, d'observer à la mémoire des victimes, une minute de silence.

Tout le monde se lève pour observer la minute de silence.

M. Jacques BOUTAULT invite ensuite chacun à se rasseoir pour poursuivre les travaux de ce Conseil.

1 – Désignation du Secrétaire de séance

M. Jacques BOUTAULT propose qu'Olivia HICKS-GARCIA soit désignée secrétaire de séance.

La désignation du Secrétaire de séance est approuvée à l'unanimité.

2 – 022015053 Adoption du procès-verbal de la séance du 5 novembre 2015

M. Jacques BOUTAULT constate que conformément à l'article L 2121-25 du Code général des collectivités territoriales, l'affichage du compte-rendu du Conseil d'arrondissement du 5 novembre 2015 a été constaté par Procès Verbal du 27 novembre 2015. En l'absence de remarque, M. le Maire considère qu'il est adopté.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

3 – 2015 DDCT 155 subventions (13 500 euros) à huit associations au titre de la vie associative et de la démocratie locale œuvrant dans les 2ème, 10ème, 14ème, 17ème et 20ème arrondissements de Paris

Mme Olivia HICKS-GARCIA présente cette délibération.

Il s'agit d'aider huit associations œuvrant dans ces cinq arrondissements au soutien à la vie associative et au renforcement du lien social et de la démocratie participative.

Il y a quatre associations du 14^{ème}, une association du 10^{ème}, une association du 17^{ème}, une association du 20^{ème} et une association du 2^{ème}.

L'association « Air 2 Fête », créée en 2007, a pour objet de contribuer à l'animation culturelle du 2^{ème} arrondissement par l'organisation de manifestations permettant la valorisation du patrimoine, notamment au travers du Bal annuel des conseils de quartier de l'arrondissement. En 2015, l'association organise le Bal de la Bourse qui se tiendra au Palais Brongniart dans un esprit citoyen et convivial avec l'aide des bénévoles de l'association et des conseils de quartier. Une subvention de 3 000 euros est proposée.

Olivia HICKS-GARCIA communique par ailleurs les noms des autres associations concernées en dehors du 2^{ème} arrondissement et le montant des subventions proposées :

- Pour L'association « As de Coeur », une subvention de 1500 euros ;
- Pour l'Association Culturelle et Sociale Eure Maindron Didot, une subvention de 1500 euros ;
- Pour l'association Les Amis de l'Université Populaire du 14^{ème}, une subvention de 1500 euros ;

- Pour l'association Afrique Conseil, une subvention de 2000 euros ;
- Pour l'association La Fabrique des Petits Hasards, une subvention de 1000 euros ;
- Pour l'association Œuvre Participative, une subvention de 1500 euros ;
- Pour l'association Crescendo, une subvention de 1500 euros.

Mme Olivia HICKS-GARCIA prie les conseillers de bien vouloir en délibérer.

M. Jacques BOUTAULT la remercie et se réjouit de cette subvention attribuée à « Air 2 Fête », qui va permettre d'organiser dans les meilleures conditions le Bal des conseils de quartier, qui se tiendra à la Bourse le 19 décembre - puisque les conditions de sécurité nécessaires ont pu être réunies.

M. Olivier MAILLEBUAU salue le travail effectué en coopération entre la Mairie du 2^{ème} arrondissement, les Conseils de quartier et l'association « Air 2 Fête » pour qu'un choix responsable soit effectué suite au report de cet évènement. Cela va nécessiter la présence de nombreux bénévoles et une coordination avec les services de la DPP et du commissariat du 2^{ème} arrondissement pour ces questions d'ordre public.

Il salue cette subvention, la première de la Mairie Centrale en direction d'Air 2 Fête. Il espère que cela marque le début d'une longue relation. Il salue le Président de cette association, présent dans la salle, à qui ces 3000 euros feront également très plaisir, et précise enfin qu'étant lui-même membre de cette association il préfère ne pas prendre part au vote.

M. Jacques BOUTAULT salue également le travail d'Air de Fête, de son président et de tous ses membres, notamment sur l'organisation de cet évènement important pour le 2^{ème} arrondissement, qui s'inscrit à présent dans une certaine tradition, puisqu'il en est à sa quatorzième édition.

En l'absence d'autres remarques, il propose de procéder au vote.

La délibération 2015 DDCT 155 est adoptée à l'unanimité

M. Jacques BOUTAULT indique que l'administration vient de recevoir par mail la procuration de Maxime des GAYETS pour Véronique LEVIEUX. Il faudra néanmoins que celle-ci soit régularisée par la suite. Il précise également que toutes les procurations doivent lui être envoyées, avec l'administration en copie. Estimant que cela ne modifiera de toute façon pas le résultat des votes, et avec l'accord de tous, il prend en compte cette procuration.

Il donne la parole à Véronique LEVIEUX.

4 - 2015 DDEES 268 Vital Quartier 1- Concession publique d'aménagement et de développement économique-Avenant n°6

Mme Véronique LEVIEUX présente cette délibération.

Il s'agit d'un dispositif bien connu de ce Conseil. C'est la sixième fois qu'une modification est apportée à cette concession publique d'aménagement et de développement économique, qui arrive à terme au 31 décembre 2015.

Dans ce cadre, tout naturellement cette délibération propose l'abrogation de la délégation du droit de préemption urbain que la Ville de Paris a donné à la SEMAEST, qui arrive donc au bout de cette opération.

Aujourd'hui, la SEMAEST a revendu les locaux qu'elle avait acquis dans le cadre de cette délégation, mais dispose encore de trois biens qui ne concernent pas le 2^{ème}.

Une opération a été relancée pour mettre en place un projet artisanal dans le 20^{ème} arrondissement, et dans ce cadre la Ville de Paris propose d'établir un nouvel échancier de remboursement des avances dues à la Ville, puisque dans l'immédiat, la SEMAEST se doit encore de gérer ces trois locaux pour pouvoir constituer un projet artisanal d'envergure.

Ce sont ces deux éléments qui font l'objet de cet avenant.

Depuis un peu plus d'un mois à présent la SEMAEST n'est plus propriétaire d'aucun local dans le 2^{ème} arrondissement.

D'ici quelques mois, si tout se passe bien dans le 20^{ème} arrondissement, elle sera parvenue au terme de son programme et aura remboursé les fonds à la Ville de Paris.

Véronique LEVIEUX invite les conseillers à voter en faveur de cette délibération.

M. Jacques BOUTAULT la remercie pour cette présentation.

Il se réjouit du bon aboutissement de l'opération Vital Quartier. Malgré les doutes émis ici ou là à l'origine, c'est un véritable succès. Cela a entraîné une modification vertueuse de l'aspect de la rue Saint-Denis. Le nombre de sex shops a fortement diminué.

C'est donc un démenti formel à tous ceux qui pensent que la main invisible du marché est capable de tout régir. Il faut au contraire que la délibération publique s'en mêle et mette en œuvre des politiques publiques qui vont dans le sens de l'intérêt général.

C'est bien ce que démontre avec efficacité cette opération Vital Quartiers, qui en plus n'aura rien coûté aux citoyens et citoyennes.

Mme Dominique DUSSART souhaite savoir quelles activités ont remplacé les précédentes (les sex shops) dans les locaux concernés par cette opération, notamment rue Saint-Denis.

Mme Véronique LEVIEUX répond qu'il y a plusieurs restaurants, un primeur qui existait déjà et qui a pu rester, un caviste bio, un cordonnier, un disquaire... Mais la rue Saint-Denis n'est pas la seule concernée.

M. Jacques BOUTAULT ajoute qu'il y a aussi un architecte et un cabinet médical.

Mme Véronique LEVIEUX précise qu'il existe une clause d'affectation dans le cadre de la revente, afin que les sex shops, qui étaient la principale activité visée (ainsi que certains grossistes en tissu dans le quartier du Sentier), ne puissent pas s'établir à nouveau dans ces locaux.

M. Jacques BOUTAULT rappelle qu'une délibération a été votée au mois de juin dernier à ce sujet.

Mme Véronique LEVIEUX ajoute que l'opération Vital Quartier ne s'arrêtera probablement pas là pour le 2^{ème} arrondissement. Une réflexion est lancée à l'échelle de la Ville sur la mise en œuvre d'un contrat de revitalisation de la commercialité.

Ce Conseil avait fait remonter des souhaits, suite à certaines discussions qui dataient de quelques années en arrière, évoquant un certain manque de diversité sur le quartier Sainte-Anne. Par ailleurs l'attention avait été attirée sur le fait que malgré la réussite de cette opération, la zone du quartier Saint-Denis reste une zone sensible, et qu'il ne fallait pas que les pouvoirs publics s'en détachent complètement.

Un retour positif a été fait, et une étude de l'APUR a permis de mettre à plat arrondissement par arrondissement la diversité et la densité des commerces dans tous les quartiers.

Le quartier Sainte-Anne, par contre, n'a pas été considéré, à ce stade, comme une zone de forte mono-activité, ni comme une zone de vacance totale d'activités commerciales.

Une procédure de concertation donnera lieu à une réunion courant juin, des éléments plus précis seront donc communiqués.

Quoiqu'il en soit la Ville et 2^{ème} arrondissement continueront à travailler sur ce dispositif de CRC.

M. Jacques BOUTAULT s'enquiert d'éventuelles autres remarques.

La délibération 2015 DDEES 268 Vital Quartier 1 est adoptée à l'unanimité

5 – 2015 DVD 129 Nouveau règlement de voirie de la Ville de Paris - Approbation

M. Bruno CHARPENTIER présente cette délibération.

Le Règlement de Voirie de la Ville de Paris fixe les modalités d'exécution des travaux de remblaiement, de réfection provisoire et de réfection définitive de la voirie. Le règlement actuel date de 1999

Certaines évolutions font qu'il a actuellement besoin d'évoluer.

Sans rentrer dans les détails, Bruno CHARPENTIER va tout de même en présenter l'un des chapitres.

Les évolutions de la réglementation concernent notamment le partage des responsabilités entre la Ville de Paris et la Préfecture de Police, la réforme « anti-endommagement », la prise en compte de l'amiante dans certaines structures de voirie et la mise en place d'une nouvelle gestion des travaux exécutés par les tiers.

Cet aspect est sans doute le plus important pour l'ensemble des parisiens, notamment par rapport aux délais de réalisation des travaux.

Il se trouve que quand un concessionnaire, par exemple ERDF, voulait intervenir sur la voirie, la finition de la voirie était exécutée par une entreprise mandatée par la Ville de Paris. Cela entraînait différentes discussions entre le concessionnaire et la Ville de Paris pour se mettre d'accord sur différents éléments, notamment le prix, ainsi que beaucoup de manipulations administratives.

L'évolution proposée est la suivante : le maître d'ouvrage, par exemple ERDF, fera intervenir directement une entreprise pour la finition, ce ne sera donc plus une entreprise mandatée par la Ville de Paris qui interviendra.

En revanche la Ville continuera à avoir un rôle de surveillance et de vérification pour que les choses soient faites conformément à ses critères et objectifs.

Certains pourront craindre que les agents de la Ville aient moins de travail, mais ce n'est pas le cas puisqu'il s'agissait auparavant de l'exécution d'un contrat que la Ville avait avec différentes entreprises. Par conséquent, sur ce plan, cela ne change rien.

Ce nouveau projet de règlement a fait l'objet d'un travail de concertation avec l'ensemble des directions de la Ville concernées et avec les principaux occupants du domaine public qui sont amenés à intervenir sur la voirie parisienne.

La Maire de Paris demande aux conseillers de bien vouloir approuver ce nouveau règlement, et sa mise en œuvre prévue au 1^{er} janvier 2016.

M. Jacques BOUTAULT s'enquiert d'éventuelles remarques ou questions.

Mme Catherine MICHAUD souhaite expliquer son vote.

Elle votera contre cette délibération, estimant qu'il s'agit d'une forme d'atteinte au service public de la voirie. Elle se demande s'il ne s'agit pas d'un tour de passe-passe

comptable afin que ces dépenses ne soient plus des dépenses de fonctionnement mais deviennent des dépenses d'investissement, ce qui peut permettre de soulager le budget général de fonctionnement qui doit être présenté à l'équilibre. Elle se demande si ce n'est pas une manière pour la Ville de se décharger de certaines responsabilités, et donc si on ne risque pas d'aggraver l'état de la voirie. Par ailleurs, cela peut aboutir à priver la Ville de certains savoir-faire, de compétences des agents. Et de façon plus générale, avec la modernisation du statut de Paris, dans la mesure où, notamment, la Maire entend récupérer la totalité des pouvoirs du préfet en matière de stationnement et de voirie, ce nouveau règlement sera rapidement rendu obsolète.

M. Jacques BOUTAULT se réjouit de voir Catherine MICHAUD défendre le service public et s'opposer à la privatisation des savoir-faire et métiers de la fonction publique.

M. Jean-Paul MAUREL souhaite faire une petite réflexion.

Il est vrai que lors de la présentation de ces travaux à l'ensemble des maires d'arrondissement, quelques questions ont été posées, notamment sur la compétence des services de la voirie, qui donnaient jusque là grande satisfaction.

Mais l'avantage de cette modification sera surtout de faire diminuer les délais, pour faire en sorte que les fins de travaux respectent mieux les délais prévus.

Mais c'est vrai que la qualité des travaux, dans la mesure où la voirie ne sera plus en lien direct avec les prestataires, a soulevé quelques doutes.

Dernièrement, avec la suppression de cabines téléphoniques, ou quelques réfections d'abris bus, au moment où l'on mettait en œuvre l'application de cette nouvelle méthode, quelques travaux de voirie ont laissé à désirer, et ont donné lieu à de nouvelles interventions de la part de la Ville de Paris parce que la qualité n'était pas au rendez-vous.

Mais ce sont des problèmes fréquents lors de la phase de lancement de nouvelles méthodes, donc il ne s'agit pas de faire un procès à la Ville de Paris sur son engagement à faire en sorte que tout ceci se passe bien, après les ajustements qui suivront.

Tout en votant pour cette délibération il s'agira donc de rester très attentif aux applications qui suivront.

M. Bruno CHARPENTIER pense qu'il existe effectivement à Paris une qualité relativement exceptionnelle, si l'on compare avec d'autres collectivités. Le fait que la Ville bénéficiait d'un contrat cadre avec une entreprise est quelque chose de relativement exceptionnel en soi, et qui n'existera plus.

Les agents de la Ville de Paris ont en effet des savoir-faire importants, mais il faut nuancer les réflexions sur la perte de compétence, puisque ces finitions n'étaient pas réalisées par les agents eux-mêmes, mais se faisaient par l'intermédiaire d'un contrat cadre **confié donc à une entreprise extérieur à la Ville de Paris.**

Il précise ensuite qu'il n'avait pas pensé aux aspects comptables, et qu'il n'a pas de réponse précise à apporter à ce questionnement. (Hors débat du conseil : il n'y a sans doute pas de « tour de passe-passe » car il s'agit dans les deux cas de dépenses d'investissements).

Mais il veut insister sur la diminution des délais, et sur l'allègement des procédures. C'est un élément relativement important, car cela représentait aussi beaucoup de temps et évidemment un peu d'argent

M. Olivier MAILLEBUAU souhaite inciter Catherine MICHAUD à demander à ses collègues de parti du Conseil de Paris de bien participer aux réflexions institutionnelles actuellement menées par Anne HIDLAGO car il lui semble qu'il y a un refus de participation de leur part, or cette participation permettrait justement d'éviter ces craintes. Il précise avoir lu un article de presse mentionnant le refus de participer à un groupe de travail sur la réflexion institutionnelle, de la part du groupe LR mais aussi du groupe UDI, au motif que selon eux, la finalité de ce travail n'était pas celle défendue.

Mme Catherine MICHAUD ne pense pas que l'UDI soit concerné par cette remarque.

M. Jacques BOUTAULT confirme qu'Éric AZIÈRES, président du groupe UDI au Conseil de Paris participe au groupe de travail sur le statut de Paris et ajoute qu'il ne faut pas croire tout ce qu'on lit dans les journaux.

M. Olivier MAILLEBUAU s'excuse pour cette fausse information.

La délibération DVD 129 est adoptée ; dix voix pour et deux voix contre.

6 – 2015 DU 203 Cession à la SIEMP de lots de copropriété préemptés par la Ville de Paris (2e, 9e, 11e et 12e) et d'un lot de copropriété (cave) dans l'ensemble immobilier Lyautey-Suchet-Auteuil- Tolstoï à Paris (16e)

M. Bruno CHARPENTIER présente cette délibération.

Il rappelle que la Ville de Paris s'est fortement engagée dans l'accroissement du parc locatif parisien et pour la préservation de la diversité sociale.

Cette délibération est relative à la vente par la Ville de Paris à la SIEMP de lots de copropriétés que la Ville de Paris a acquis. C'est une façon de reconnaître la SIEMP comme un bon gestionnaire, notamment capable de gérer des lots que l'on dit « dans le diffus », c'est-à-dire qu'il s'agit de lots de propriétés qui se trouvent à côté d'autres propriétés **dans une même copropriété** privées, ce qui est souvent un peu plus délicat.

Parmi ces lots certains se trouvent dans le 2^{ème} arrondissement, au 53 rue du Caire.

Il demande donc aux conseillers de bien vouloir autoriser la Maire de Paris à céder à la SIEMP les différents lots mentionnés dans l'annexe pour un prix global de 569 747 euros, qui lui permettront de réaliser des programmes de logement social, et de l'autoriser à signer tous les papiers nécessaires à la réalisation de cette opération.

M. Jacques BOUTAULT le remercie et se réjouit de cette délibération, qui permet de poursuivre l'action qui avait été initiée par cette équipe durant cette mandature.

Le Groupe écologiste a longtemps demandé de pouvoir préempter dans le diffus, puisque que comme chacun le sait la préemption d'immeubles entiers est assez rare dans des arrondissements comme le 2^{ème} ; bien que la Mairie en ait préemptés un certain nombre depuis quelques années - mais il paraissait plus intéressant au Groupe écologiste de travailler dans la finesse et de pouvoir préempter par lots dans le diffus pour pouvoir créer du logement social.

C'est ce que va permettre de faire cette délibération, en mettant concrètement en œuvre le principe adopté il y a maintenant un peu plus d'un an (de pouvoir préempter dans le diffus).

Il se réjouit donc vraiment de cette évolution positive.

Mme Béatrice BONNEAU s'en réjouit également. Dans un arrondissement où il y a effectivement très peu de surfaces disponibles cette évolution est d'autant plus salubre : là où on peut faire du social il faut le faire.

Mme Dominique DUSSARD ajoute qu'actuellement le parc social représente seulement 7 % des logements pérennes de l'arrondissement.

M. le Maire, ajoute-t-elle, demande inlassablement à la Ville de préempter quand des déclarations d'ADV se présentent. C'est la première fois que la Mairie de Paris met en œuvre ce droit de préemption dans l'arrondissement.

Ce logement a été acheté aux alentours de 4 800 euros le mètre carré, soit moins de la moitié des prix pratiqués dans l'arrondissement.

Il faut rappeler que la Ville s'est fixé un plafond aux alentours de 7 000 euros pour préempter, plafond qui comprend à la fois l'achat au mètre carré et la rénovation, donc c'est effectivement très difficile d'augmenter le parc social dans l'arrondissement compte tenu des prix.

Mme Véronique LEVIEUX a la chance et le plaisir d'être membre du Conseil d'Administration de la SIEMP, et elle tient à souligner tout le travail de grande qualité fait par ce bailleur social, qui fait œuvre de beaucoup d'innovation architecturale, propose des bâtiments de Haute Qualité Environnementale, et qui dispose une belle expertise dans les milieux urbains diffus. La SIEMP sait s'attaquer aux petits immeubles qui présentent des contraintes urbaines. C'est pourquoi elle est présente dans cet arrondissement. Véronique LEVIEUX ne peut donc que se réjouir de cette délibération.

Mais en tant que membre du Conseil d'Administration, elle ne prendra pas part au vote.

La délibération DU 203 est adoptée ; neuf voix pour, deux abstentions.

La séance est levée à 20h40.